



APPEL À CANDIDATURE 23 CFM 02

EXPLOITATION DE « LA CAFETERIA DU BOIS AUX DAMES »

CAHIER DES CHARGES

I. DESCRIPTIF DU BÂTIMENT COMMUNAL

La mise à disposition du bâtiment communal d'une surface totale de 156 m², dénommé « **Cafétéria du bois aux Dames** » comprend :

- une cafétéria d'une superficie de 110 m²,
- un office d'une superficie de 28 m²,
- un sanitaire d'une superficie de 9 m²,
- des vestiaires d'une superficie de 9 m²,
- une terrasse de 165 m²,
- ainsi que le matériel suivant la liste en annexe du projet de convention.

II. CONDITIONS D'EXPLOITATION

1. OUVERTURE

L'occupant pourra exploiter "La cafétéria du Bois aux Dames" durant une année (du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024), renouvelable 2 fois par reconduction expresse. Une convention de mise à disposition temporaire du bâtiment sera conclue entre la commune et l'exploitant, à titre précaire et révocable.

2- NATURE DES ACTIVITÉS

Le bâtiment communal mis à disposition par la Commune sera destiné exclusivement à l'activité « **Restauration** » et l'exploitant s'engage à exercer cette activité selon les normes et usages de la profession.

3- CHARGES

L'occupant fera son affaire du règlement, à leur date d'exigibilité, de tous droits, impôts et taxes, actuels et futurs, à sa charge.

L'occupant assumera la responsabilité et supportera tous les frais et dépenses inhérents au fonctionnement de l'exploitation.

Fait à SAMOËNS, le

Signature pour l'occupant
de "La cafétéria du Bois aux Dames",

Signature pour la Commune de SAMOËNS
Le Maire,
Jean-Charles MOGENET